

Trame verte et SCoT SCoTAN

Afin de prendre en compte l'ensemble des dimensions de la trame verte (cf. note n°10 « Révéler le territoire par le paysage »), l'analyse dans les SCoT bas-rhinois est réalisée selon quatre angles pour chacune des pièces du document :

- Préservation des ressources, notamment le sol, support de la biodiversité : optimisation de la consommation foncière et limitation de l'étalement urbain.
- Protection de l'armature écologique majeure : protection des grands réservoirs de biodiversité et restauration des corridors majeurs de circulation des espèces, préservation des noyaux d'espèces les plus sensibles.
- Maintien et amélioration du fonctionnement écologique à toutes les échelles : restauration des perméabilités biologiques dans l'espace agricole et urbain (nature en ville).
- Protection et valorisation des paysages qui forgent l'identité du territoire.

Préservation des ressources

Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement

Le SCoT de l'Alsace du Nord a connu une augmentation de 54 % de sa surface urbanisée depuis les années 1960, ce qui correspond à 2 150 hectares supplémentaires. Si l'habitat occupe, en 2000, près de 5 000 hectares de surfaces urbanisées contre 1 300 hectares pour l'activité, ce sont bien les surfaces en activité qui augmentent le plus vite avec un doublement en 40 ans.

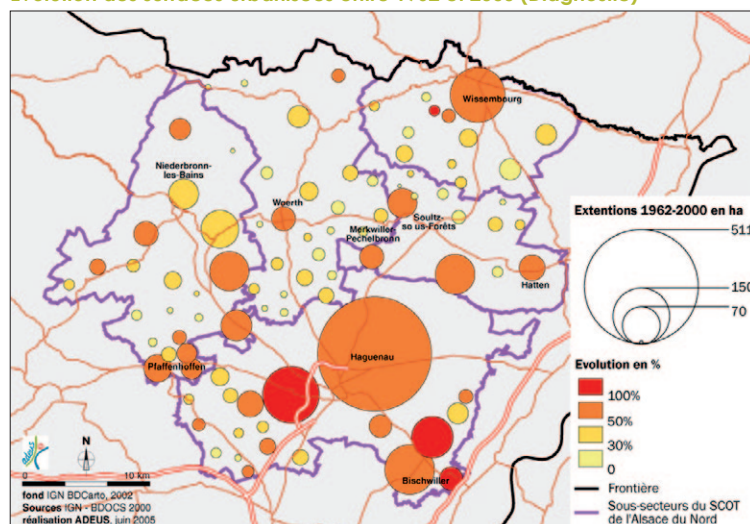
PADD et DOG

Face à ce constat, le SCoTAN organise le développement autour d'une armature urbaine d'agglomérations, villes-relais, pôles d'équilibre, pôles émergents et villages ayant chacun un potentiel d'extension à vocation d'activités défini ainsi qu'un objectif de densité moyenne (de 12 à 45 logements/ha) pour les secteurs d'habitat.

Il fixe un objectif d'optimisation du foncier à travers trois axes :

- privilégier le renouvellement urbain et la reconversion des friches, les formes urbaines peu consommatrices d'espace, ainsi que les solutions de stationnement ;
- privilégier le développement en continuité du tissu existant et en profondeur plutôt qu'une extension linéaire le long des routes ;
- limiter fortement les extensions urbaines dans les terres agricoles les plus fertiles.

Evolution des surfaces urbanisées entre 1962 et 2000 (Diagnostic)



Etat Initial de l'Environnement

Une déclinaison de la trame verte régionale a été réalisée par un bureau d'études naturaliste (ECOSCOP) sur le territoire de l'Alsace du Nord, en partenariat avec la Région Alsace. Le partenariat avec le Parc Naturel des Vosges du Nord a permis d'approfondir la connaissance des réseaux écologiques sur son périmètre. Dans le cadre de l'évaluation environnementale du SCoTAN, des zooms ont été réalisés sur les zones susceptibles d'être touchées de manière notable.

Du fait de la grande taille du territoire et la variété des conditions naturelles, l'Alsace du Nord abrite un grand nombre d'espèces patrimoniales. Le SCoTAN identifie 15 espèces prioritaires pour lesquelles le territoire a une responsabilité particulière de conservation. C'est le cas du noyau de population de la plante *Armeria Elongata* à Haguenau qui regroupe à lui seul 80 % de la population connue en France. Le territoire du SCoTAN est également concerné dans sa partie Sud par la présence du Grand Hamster.

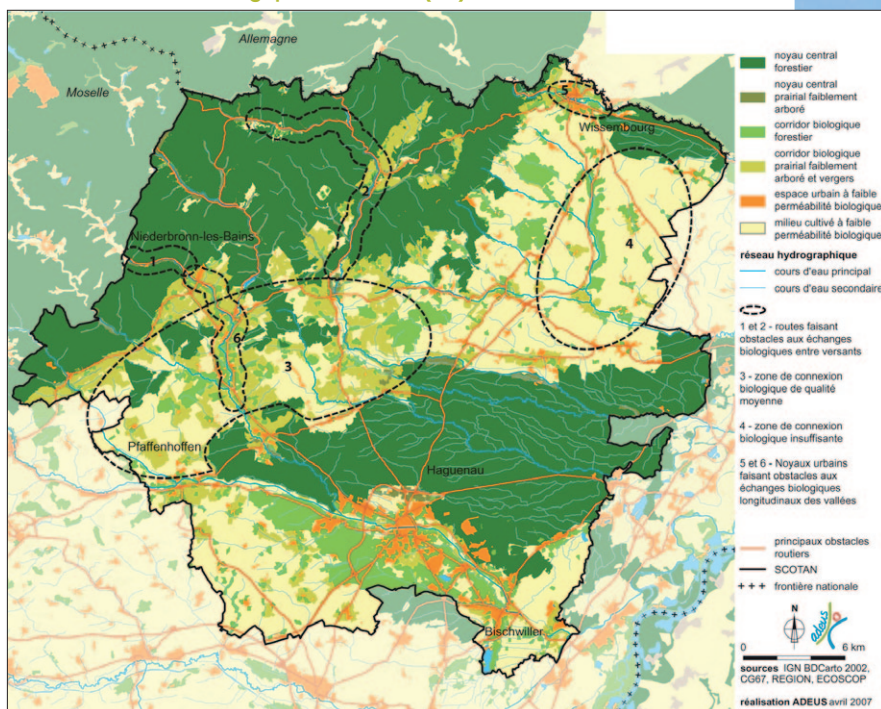
Le territoire du SCoTAN représente un enjeu de connexion écologique important à l'échelle régionale, $\frac{3}{4}$ du territoire sont reconnus à forte valeur écologique. Il est en situation privilégiée pour permettre des flux entre deux réservoirs biologiques majeurs : le massif vosgien et les forêts rhénanes. Face à une forte pression urbaine, les corridors écologiques sont de plus en plus morcelés et artificialisés, provoquant un risque de réduction des flux biologiques.

PADD et DOG

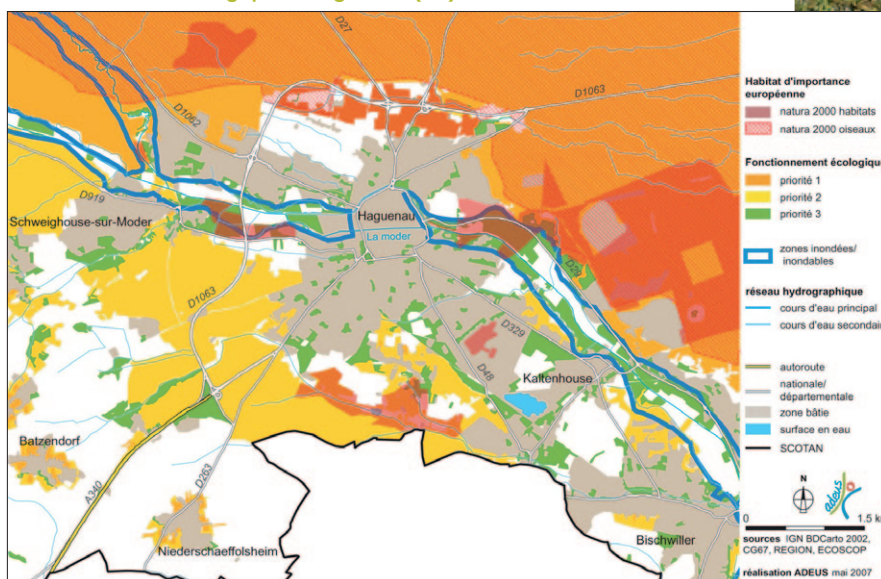
Le Schéma met en place une politique de préservation de l'armature écologique majeure qui :

- affirme la nécessité du maintien de l'état de conservation des espèces et des habitats ayant justifié l'établissement des zones Natura 2000, des réserves naturelles, etc ;
- complète ce réseau de réservoirs biologiques par la préservation de la fonction de réservoirs de biodiversité des massifs forestiers de plus de 4 ha, la protection du noyau majeur de population d'*Armeria Elongata* et la préservation du milieu particulier du Grand Hamster commun dans son aire historique ;
- préserve les milieux favorables à la reproduction des batraciens (lisières forestières, zones humides) et favorise l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières par une politique de gestion des eaux pluviales ;
- préserve de l'urbanisation et du remblaiement les corridors écologiques majeurs, dont les zones inondables naturelles, sur une largeur de plusieurs dizaines de mètres ;
- favorise la continuité écologique dans et le long des rivières, en particulier dans les milieux très urbanisés, et conforte les caractéristiques naturelles du réseau hydrographique (capacités de divagation des cours d'eau, chevelu hydraulique des têtes de bassin et zones de frayères, réseau de fossés) ;
- favorise la reconnaissance des espaces naturels par le public, facteur de leur préservation à long terme, en facilitant l'implantation et le développement du tourisme vert.

Le fonctionnement écologique du SCoTAN (EIE)



Fonctionnement écologique à Haguenau (EIE)





Mise en oeuvre

L'aspect « fonctionnement écologique » fait l'objet d'ateliers de mise en oeuvre du SCoTAN concernant :

- la traduction des orientations du SCoTAN dans le PLU ;
- les exemples de bonnes pratiques et points de blocage ;
- les outils de valorisation de la trame verte.

Cas pratique n°2
Le lotissement Steinberg à Niedermodern

→ Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

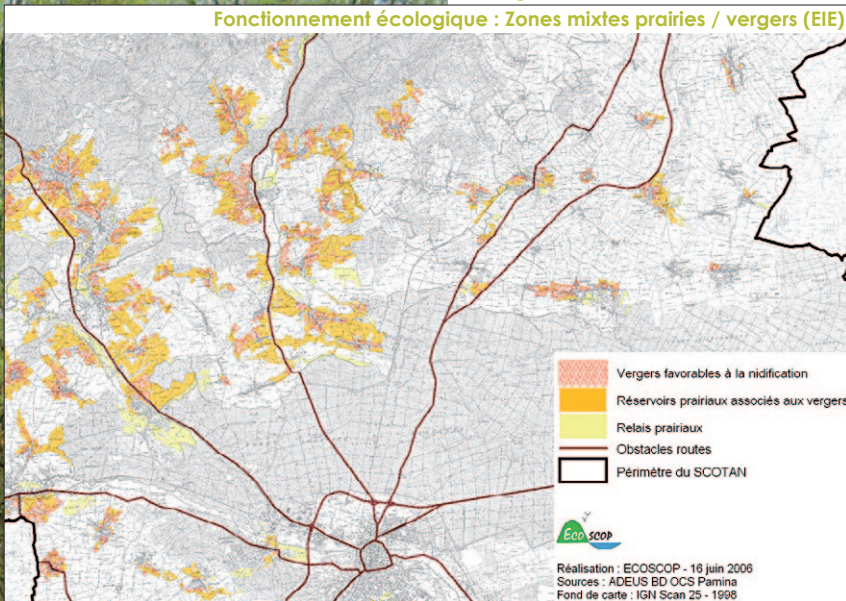
- Multifonctionnalité des espaces
- Gestion à ciel ouvert des eaux pluviales et rejet dans un ruisseau
- Reconstitution d'écosystèmes avec subvention de la Région au titre de la Trame verte

Nous enherbées, bassin de rétention, aire de jeux, cheminements

Contrat cadre de service de l'association du SCoTAN - Lotissement « Steinberg » - 1 mars 2010

Maintien et amélioration du fonctionnement écologique à toutes les échelles

Fonctionnement écologique : Zones mixtes prairies / vergers (EIE)



Etat Initial de l'Environnement

L'étude de déclinaison de la trame verte régionale en Alsace du Nord (cf. Protection de l'armature écologique majeure : EIE) a également permis d'identifier les noyaux secondaires ou milieux relais du territoire. L'ensemble de ces noyaux secondaires couvre une surface de 112 km², soit 11 % du territoire du SCoTAN. Il s'agit notamment du tissu de vergers et des prairies qui leurs sont associées.

PADD et DOG

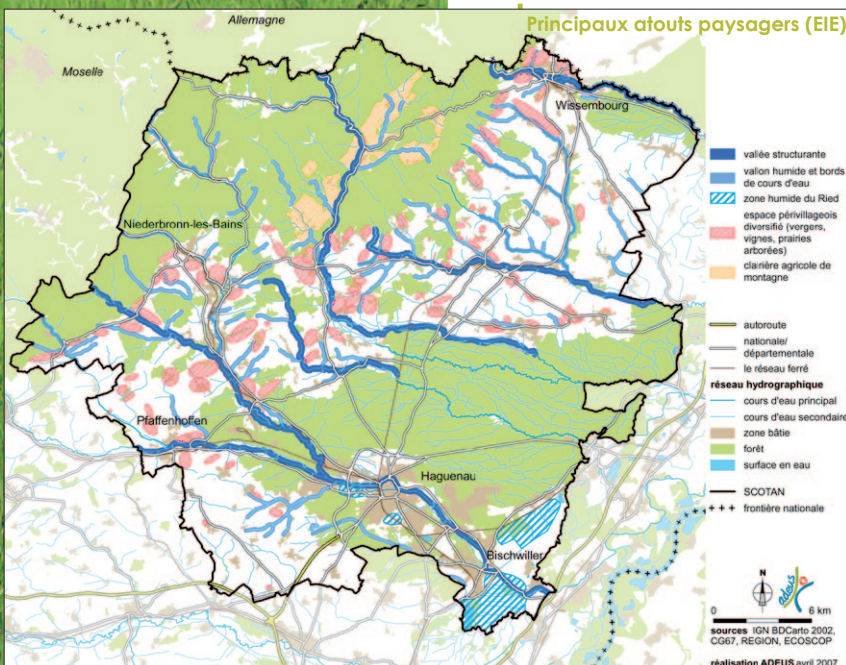
Le SCoTAN prend acte de la sensibilité particulière du Parc naturel régional des Vosges du Nord en prescrivant une adaptation des projets touristiques en proportion de la capacité d'accueil des milieux écologiques.

Pour garantir la perméabilité écologique du territoire, le DOG :

- préserve l'unité écologique fonctionnelle des prés-vergers ;
- maintient les boisements existants en milieu agricole intensif (éléments relais) ;
- maintien ou augmente la part du végétal en milieu fortement urbanisé.

Protection et valorisation des paysages

Principaux atouts paysagers (EIE)



Etat Initial de l'Environnement

Les paysages de l'Alsace du Nord sont marqués par le patrimoine arboré et sont très diversifiés :

- au niveau du relief, des Vosges gréseuses à l'Ouest jusqu'à la basse plaine du Rhin à l'Est, en passant par les collines sous-vosgiennes ;
- au niveau identitaire, par des occupations du sol variées (coteaux viticoles, vallées alluviales, paysages de moyenne montagne).

Depuis quelques décennies, les éléments identitaires du territoire (vallées structurantes, ceintures de prés-vergers, clairières agricoles de montagne ...) commencent à souffrir de la standardisation agricole et urbaine, surtout au débouché des vallées. En plaine, ce sont les

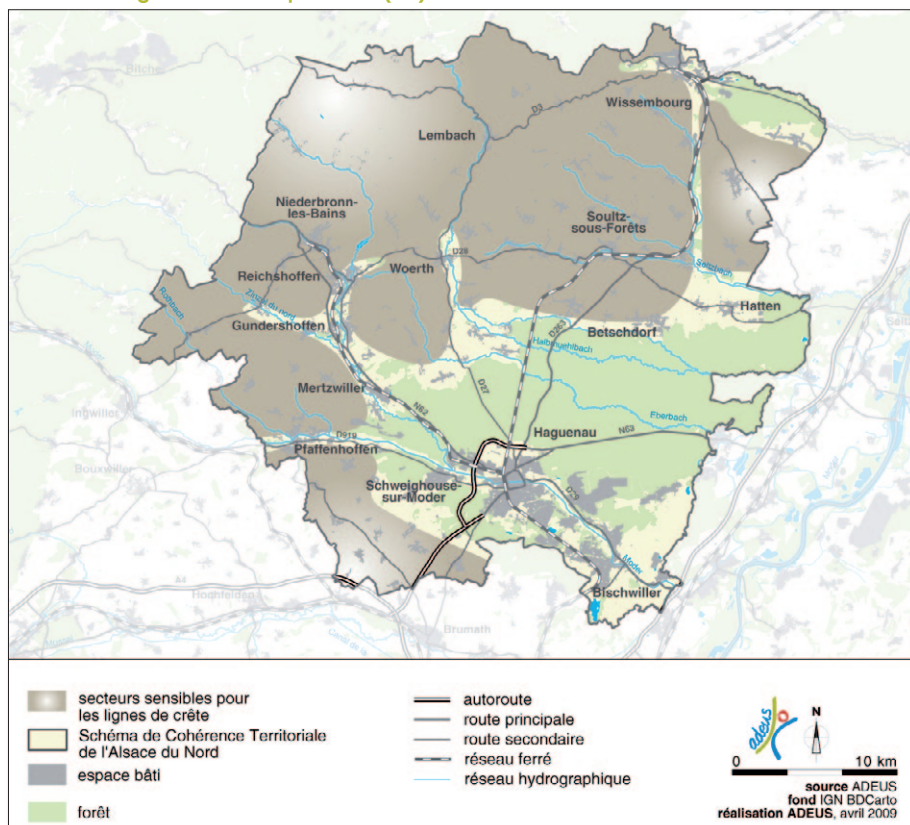
abords des pôles urbains et des villages qui sont les plus touchés, en raison essentiellement des extensions urbaines récentes sous la forme de lotissements résidentiels pavillonnaires ou de zones économiques.

PADD et DOG

Les premières actions positives en matière de paysage sont la maîtrise de l'étalement urbain et la préservation d'une armature d'espaces naturels. Le SCoTAN pose également des principes d'organisation du développement pour éviter la banalisation des paysages :

- insérer les extensions urbaines résidentielles : organisation par rapport aux voies existantes, maintien des éléments paysagers traditionnels, aménagement des limites ;
- éviter les corridors d'activités ou résidentiels le long des voies : coupures d'urbanisation entre les noyaux urbains, continuité urbaine entre extension et noyau urbain ;
- garantir les vues : prise en compte des lignes de crêtes et des premières pentes particulièrement sensibles, préservation de la perception des villages-clairières ;
- préserver la signature paysagère du réseau hydrographique.

Secteurs de ligne de crête à préserver (EIE)



Synthèse

La trame verte est traduite dans le SCoTAN à travers ses quatre composantes :

- **Préservation des ressources, notamment le sol, support de la biodiversité** : la limitation de l'étalement urbain se traduit par l'organisation de l'armature urbaine et la définition de plafond de consommation foncière pour les zones d'activités, et d'objectifs de densité pour l'habitat en fonction des niveaux de centralité.
- **Protection de l'armature écologique majeure** : la protection des noyaux d'espèces (*Armeria Elongata*), des milieux et des grands réservoirs de biodiversité est complétée. Le SCoTAN s'est également attaché à relier les grands réservoirs biologiques en déclinant et complétant localement la trame verte régionale.
- **Maintien et amélioration du fonctionnement écologique à toutes les échelles** : la restauration des perméabilités biologiques dans l'espace agricole se fait à travers la préservation des éléments relais, notamment les prés-vergers. Le maintien de la nature en ville est mentionnée.
- **Protection et valorisation des paysages qui forgent l'identité du territoire** : elle s'appuie sur l'encadrement du développement urbain et son insertion paysagère à toutes les échelles.

Ce sont les aspects « fonctionnement écologique du territoire » et « paysage » qui ressortent le plus fortement du schéma et sur lesquels sont engagés des ateliers de mise en oeuvre.